

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture

Unité foncier agricole

Nos réf. : SM

Affaire suivie par : Sylvie MALLERET

Tél. 03.23.24.66.53

Courriel : ddt-agri@aisne.gouv.fr

Laon, le 11 SEP. 2019

Le Directeur départemental des territoires,

à

Monsieur le directeur

RES EOLIEN

330 rue du Mourelet

ZI de Courtine

84000 AVIGNON

Objet : Avis sur les mesures de compensations agricoles pour le parc éolien LE GRAND CERISIER

Monsieur le directeur,

Par courrier reçu par le secrétariat de la CDPENAF le 28 mai 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de l'Aisne (CDPENAF) créée par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt sur les mesures de compensation agricoles concernant les parcs éoliens « Le GRAND CERISIER ».

Les membres de la CDPENAF ont examiné ce projet lors de la séance du 3 septembre 2019 et ont émis un avis favorable à l'unanimité. Ils ont toutefois insisté sur la mise en place de COPIL qui permettraient de suivre l'impact des projets et des mesures compensatrices sur le territoire de la Thiérache.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le chef du service agriculture



Etienne ROUSSEL